

DECLARATION LIMINAIRE

Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

Monsieur le Président,

Jeudi 28 mars, nous sommes venus avec les collègues vous demander ce que vous vouliez faire remonter comme pré-projet à la DG concernant l'Aude. Vous nous avez dit que vous deviez faire remonter votre vision fin mars mais que vous n'étiez pas prêts. **Nous vous le redemandons aujourd'hui solennellement, les agents ont le droit de savoir. L'exercice de transparence que vous avez bien voulu réaliser pour les agents de Limoux et Quillan, faites-le pour tous les agents de l'Aude !**

En même temps que se joue la géographie revisitée, nous savons que le gouvernement a décidé que le projet de réforme «fonction publique» sera examiné en procédure accélérée. L'Assemblée nationale et le Sénat n'examineront donc qu'une fois ce projet majeur. La loi serait donc applicable dès le 1er janvier 2020.



Voilà ce qui nous attend en résumé !

La fin des CAP

Le seul recours possible s'exercera dorénavant via une procédure de recours administratif.
Ce recours administratif préalable est indispensable, sous peine d'irrecevabilité, avant tout recours contentieux. Donc plus aucun contrôle de la part des agents et de leurs représentants n'est possible sur les mouvements, les promotions ni les avancements.

Ainsi l'agent est placé seul en responsabilité pour l'ensemble de ses actes de gestion face à l'administration. La défense et les garanties collectives sont tout simplement abandonnées. Le fonctionnaire deviendra inféodé à son directeur local pour l'ensemble de sa carrière, de sa rémunération.

La mise en concurrence des agents va impacter les collectifs déjà fragilisés par les suppressions d'emplois, les restructurations, les fusions de service.

Les garanties d'avancées de carrière et de rémunération ont été prévues pour assurer l'impartialité des

fonctionnaires face au pouvoir politique changeant. Les discours anti-fonctionnaires qui montrent le fonctionnaire comme un nanti, un privilégié, font oublier à la mémoire des populations l'origine des garanties mises en place.

Ces garanties ont été faites pour assurer un service public neutre, indépendant et égalitaire pour l'ensemble de la population. Que le citoyen soit pauvre ou riche, qu'il habite une zone peu peuplée ou très dense il doit avoir le droit au même service public à la même qualité d'informations et de traitement.

**CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS. ON LA DEFEND !**



La création des CSA

Il est acté la fin des CHSCT qui vont fusionner avec les CT pour former le Comité Social d'Administration (CSA).

Il s'agit d'aligner les politiques de prévention, de santé et sécurité sur les pratiques du privé (Loi travail).

L'objectif est le même : diminuer

le nombre d'instance représentative du personnel et réduire les possibilités d'action en matière de santé et sécurité. Une fois noyée dans une instance commune on parlera de tout mais surtout de rien. Les sujets seront très difficilement abordés, de manière superficielle, les représentants du personnel crouleront sous des réunions avec des ordres du jour sans fin. L'extension de compétence des CHS aux conditions de travail existait depuis 7 ans seulement, elle avait démontré sa pleine utilité pour les personnels par des prérogatives contraignantes (droit d'alerte, de visite, d'expertise, visite...).



La contractualisation

Le gouvernement souhaite recourir massivement au contrat plus flexible et surtout plus précaire que le recrutement par concours. Ainsi les directeurs auront à leur appréciation le choix de leurs recrues.

Le projet de loi introduit la possibilité de prendre en compte les résultats professionnels et les résultats collectifs dans la rémunération des contractuels. Pour les fonctionnaires, ce dispositif existe déjà par le RIFSEEP. Il ouvre la possibilité du recrutement de contractuels sur tous les postes et emplois, y compris les emplois de direction. Il met aussi en place le contrat de projet, plafonné à 6 ans, parallélisme des formes avec le contrat de projet mis en place dans le privé par la loi travail. La contractualisation est un poison pour la neutralité du service public.

La mobilité

Finie la mobilité choisie, la mobilité sera forcée. Le projet de loi fonction publique prévoit un arsenal réglementaire pour la redistribution des ressources humaines au gré de l'arbitraire des directeurs locaux pour mettre en place toutes les restructurations, externalisations/privatisations de missions. Il s'agit en fait de fournir les outils pour mettre en place toutes les recommandations de CAP22.

Il faut pouvoir se débarrasser des personnels au gré des restructurations. Si un poste est supprimé demain, l'agent devra soit poursuivre sa mission qui pourrait se retrouver très loin de chez lui, sinon il devra aller chercher dans une autre administration, voire aller dans le privé (une aide au CV est prévue), peut être même dans l'entreprise dans laquelle la mission qu'il exerçait sera externalisée, sinon, il lui restera peut-être l'indemnité de départ volontaire...

La stratégie menée est d'ouvrir la voie à des départs massifs de fonctionnaire. Pour les quelques irréductibles qui s'accrocheraient aux valeurs qui sont celles du service public, ils seront tellement peu nombreux que leurs droits et garanties ne seront plus respectées.

Les propos de M. GUERINLINXE, le Directeur de Cabinet de M. DUSSOPT alors en déplacement à Pau le 23 mars, sont un bon exemple de ce qui nous attend sur ce sujet. Devant les agents, il a justement mis en parallèle la réforme de la DGFIP avec l'avant-projet de loi sur la transformation de la Fonction Publique d'Etat. Puis il a évoqué les pertes de mission (PAS, suppression de la TH) et indiqué qu'il y aura un « accompagnement social » des agents avec des passerelles vers d'autres Ministères ou vers le privé. Il confirme que le gouvernement entend donner au Préfet de Région le pouvoir de « pré-empter » des emplois en cas de restructuration de services.

Une collègue présente lui a demandé si sa DDFIP lui proposerait par exemple un poste à Bordeaux en cas de suppression de son poste à Pau...

Réponse de M. Guérinlinxe : effectivement vous aurez cette possibilité ou bien, par exemple, le Préfet pré-emptera un emploi à la Police à Pau. Vous aurez le choix entre les deux propositions...

A travers ces possibilités de mobilité, présentées comme des opportunités professionnelles, les qualités professionnelles, la technicité, les spécificités de corps sont complètement niées.

Cette mobilité permet de vider les esprits de corps et la technicité des agents donc toute résistance et accroît les pressions managériales offertes aux différents dirigeants.



Les agents sont terriblement inquiets, ne savent pas ce qu'ils vont devenir. Se rajoute le projet de retraite repoussé de quelques mois pour cause de mobilisations sociales, qui ne nous rassure pas puisque le premier scénario de la retraite par points nous garantit une perte mensuelle de moins 350 € pour un C, moins 540 € pour un B, moins 620 € pour un A... et ceci avec l'intégration de toutes les primes dans le calcul !!

Nous n'avons qu'une réponse à toutes ces attaques, la mobilisation ! La même qui a fait céder sur les primes des plate-formes ! Notre section fera tout pour que les OS locales re-travaillent en intersyndicale, aillent ensemble à la rencontre de tous les agents jusqu'à la victoire sur les revendications.

Nous avons aujourd'hui en plus des sujets identifiés par l'ordre du jour (Campagne IR, Budget, Licenciement d'un agent) un peu moins d'une vingtaine de questions diverses mais nous vous demandons avant même d'aborder l'ordre du jour des **explications sur le parking de la cité administrative et une révision de sa ré-organisation.**

TOUTES LES OS DE LA FONCTION PUBLIQUE APPELLENT A LA GREVE ET A L'ACTION LE 9 MAI !

Les élus de la CGT Finances Publiques Aude.

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11

Mél : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr



Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>